



## **Comité de suivi du Pôle d'information flore-habitats-fonge**

**10 mai 2022, Clermont-Ferrand**

**Compte-rendu**



Liste des participants :

| <b>Nom, prénom</b>          | <b>Structure</b>                           |
|-----------------------------|--|
| <b>ABATZIAN Valérie</b>     | Grain'avenir                               |
| <b>AUBET Damien</b>         | SMAT du Haut-Allier                        |
| <b>BARBIER Jean-Yves</b>    | AGUPE (Sainte-Foy-lès-Lyon)                |
| <b>BICHON Virginie</b>      | CORIEAULYS                                 |
| <b>CLEMENT Rémi</b>         | Conservatoire Espaces Naturels Rhône-Alpes |
| <b>CORBEL Jean-Claude</b>   | PNR Livradois-Forez                        |
| <b>DAIME Benoît</b>         | BIOTOPE                                    |
| <b>DEJOUX Mylène</b>        | Loire Forez agglomération                  |
| <b>DETALLE Pierre-Alain</b> | Mairie de Vichy                            |
| <b>FERREC Nolwenn</b>       | SMAD des Combrailles                       |
| <b>GARDIEN Stéphane</b>     | Ainstants Nature                           |
| <b>GENELOT Emilie</b>       | SR3A                                       |
| <b>GENTY Grégoire</b>       | DDT42                                      |
| <b>GUILLERME Nicolas</b>    | CBN du Massif central                      |
| <b>HELIE Basile</b>         | ALVEOLE                                    |
| <b>HEYD Carole</b>          | CBN du Massif central                      |
| <b>ISENMANN Marc</b>        | CBN Alpin                                  |
| <b>KAMDOUM NGUEUKO Joël</b> | NATURALIA ENVIRONNEMENT                    |
| <b>KONNE Gautier</b>        | Département de l'Ain                       |
| <b>KRISTO Ornella</b>       | CBN Alpin                                  |
| <b>LECOEUR Céline</b>       | ALVEOLE                                    |
| <b>LEFEBVRE Matthieu</b>    | Muséum d'Histoire naturelle de Grenoble    |
| <b>MARTINANT Sylvie</b>     | CEN Auvergne                               |
| <b>MILLET Sarah</b>         | Département du Puy-de-Dôme                 |
| <b>MONCHICOURT Camille</b>  | Parc national des Ecrins                   |
| <b>MOUREY Thomas</b>        | Département de l'Isère                     |
| <b>MOYRIAT Sandrine</b>     | DDT 42                                     |
| <b>NOURISSON Mélanie</b>    | PNR Livradois-Forez                        |
| <b>PIERRY Angélique</b>     | Ville de Vienne                            |
| <b>PORRA Julie</b>          | TEREO                                      |
| <b>RAGACHE Quentin</b>      | CBN du Massif central                      |
| <b>RAMEAUX Claire</b>       | Département de la Savoie                   |
| <b>REYMANN Julie</b>        | NATURALIA ENVIRONNEMENT                    |
| <b>RICHARD Olivier</b>      | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes                 |
| <b>ROUSSET Patricia</b>     | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes                 |
| <b>SALLES Jean-Marc</b>     | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes                 |
| <b>SOUVESTRE David</b>      | Région Auvergne-Rhône-Alpes                |
| <b>SPAETH Martin</b>        | Ecosphère                                  |
| <b>THUILLIER Laurence</b>   | CEREMA Centre-Est                          |
| <b>VANVOOREN Nicolas</b>    | FMBDS                                      |



Liste des excusés :

| Nom, prénom                  | Structure  |
|------------------------------|--|
| <b>OFB (tous les agents)</b> |  |
| <b>Gentiana</b>              |  |
| <b>PN des Cévennes</b>       |  |
| <b>FNE Loire</b>             |  |
| <b>CEN 38</b>                |  |
| <b>BALLAYDIER Alexandre</b>  | Klasea   |
| <b>BEAUCHAMP Camille</b>     | Arbre Haie Forêt                                   |
| <b>BILLANT Olivier</b>       | CEN74  |
| <b>BILLON Virginie</b>       | CEREMA   |
| <b>BOURGOIN Laurent</b>      | SAGE Environnement                                 |
| <b>CHATELAIN Marc</b>        | DREAL AURA   |
| <b>CHAUTAN Marc</b>          | FRC  |
| <b>COSTE-DURIEUX Sophie</b>  | Mairie Le Pouzin                                   |
| <b>ESNARD Mélody</b>         | Association Roannaise de protection de la nature   |
| <b>GAUTHIER Alexandre</b>    | Lo Parvi   |
| <b>LACHENAL Yasmine</b>      | ABT Pays du Vuache                                 |
| <b>LAUER Estelle</b>         | FDC 38   |
| <b>MERCIER Dimitri</b>       | Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) |
| <b>QUESADA Raphaël</b>       | Lo Parvi   |
| <b>ROUSSE Didier</b>         | FNE Rhône  |



## Introduction

Olivier RICHARD (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) et David SOUVESTRE (Région Auvergne-Rhône-Alpes) introduisent la réunion en rappelant que le Pôle d'information flore-habitats-fonge a été le premier pôle thématique créé en Auvergne-Rhône-Alpes et que de nombreuses évolutions ont eu lieu récemment avec notamment la mise en place de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) intégrant les trois pôles thématiques et la mise en ligne d'une plateforme régionale unique (Biodiv'AURA).

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- rappel de l'historique
- présentation de la Charte de l'ORB et des modalités d'accès aux données
- présentation des nouveaux outils : site web de l'ORB, Biodiv'AURA Atlas, Biodiv'AURA Expert
- perspectives du PIFH

*Diaporama associé : COSU\_PIFH\_2022.pdf*

## Rappel de l'historique

Les premières réflexions sur le PIFH avait été menées dès 2007 (côté Rhône-Alpes dans un premier temps) avec l'idée, déjà, de l'intégrer dans un observatoire régional de la biodiversité. La première version de la plateforme web du PIFH a été mise en ligne en 2011, elle a été active jusqu'en 2021.

En 2020, la plateforme SINP Auvergne-Rhône-Alpes a été **habilitée** par le SINP national. Elle comprenait alors deux pôles thématiques actifs : le PIFH et le Pôle invertébrés (depuis 2018).

Dans la demande d'habilitation formulée en Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs engagements étaient pris, notamment celui de construire un pôle thématique « faune vertébrée » et de proposer une plateforme unique d'accès aux données.

Des avancées réglementaires ont fait évoluer le contexte de diffusion des données.

L'habilitation et ces évolutions réglementaires ont conduit à :

- proposer une plateforme régionale unique permettant de consulter de manière simultanée les données faune, flore et fonge (Biodiv'AURA) ;
- rédiger une charte unique pour l'ORB faisant évoluer la gouvernance et les modalités d'accès aux données.

Le SINP national a connu des évolutions récentes : intégration dans le SIB (Système d'information biodiversité), évolution du périmètre et gouvernance remaniée. Le schéma national des données SINP est en cours de publication au bulletin officiel et viendra remplacer le protocole actuel (datant de 2017).



# Intégration du PIFH dans l'ORB et nouvelle charte

## L'observatoire régional de la biodiversité (ORB)

L'ORB est un dispositif piloté par l'Etat et la Région pour rassembler, diffuser et valoriser les données et démarches en lien avec la connaissance sur la biodiversité dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La plateforme régionale Biodiv'AURA en est pour l'instant le cœur car c'est la démarche la plus avancée. Mais l'ORB intègre également différents centres de ressources. Il intégrera prochainement un centre de ressources intégrateur (« Agir en région pour la biodiversité »).

Le site internet de l'ORB a été mis en ligne en juin 2021 : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>

Ce site présente de manière générale la biodiversité en région et donne accès aux différentes ressources et actualités en lien avec cette thématique.

Une page est dédiée au PIFH. Le site pifh.fr ayant été fermé récemment, les utilisateurs sont désormais invités à consulter cette page qui leur permettra de retrouver les informations, actualités et documents produits par le PIFH.

## Charte de l'ORB

Avant la mise en place de l'ORB, deux chartes régionales cohabitaient : l'une pour le PIFH et l'autre pour le Pôle invertébrés. Les deux chartes étaient assez proches mais présentaient quelques différences notamment dans les modalités d'accès aux données. Le Pôle vertébrés, créé plus récemment (2020), ne disposait pas de charte.

Le choix a été fait de rédiger une **charte unique** faisant également office de schéma régional du SINP.

Cette Charte fixe pour l'ORB :

- les objectifs
- le périmètre
- l'architecture
- la gouvernance
- le fonctionnement du système d'information
- les modalités d'application et de modification de la charte

Elle est **en cours de signature par la DREAL, la Région et l'OFB**. La signature de la Région doit intervenir le 26 mai 2022.

La gouvernance définie dans le cadre de cette charte prévoit la mise en place :

- d'un comité de pilotage : il définit les orientations de l'ORB, les missions de chaque pôle thématique et les moyens alloués. Il est composé de la Région, la DREAL et l'OFB ;
- d'un comité opérationnel : il est chargé de la mise en place opérationnelle et technique des outils et missions de l'ORB. Il est composé des membres du comité de pilotage et des animateurs de pôles thématiques ;

Au côté de ces instances dédiées à l'ORB, le lien avec les instances consultatives suivantes est affiché :



- le groupe de travail « connaissance » du Comité régional de biodiversité (CRB). Il formule des avis et des recommandations sur les attentes, les objectifs, les actions et les stratégies de l'ORB ;
- le CSRPN : il est saisi régulièrement en fonction des besoins sur les sujets scientifiques ;
- les observatoires infra-régionaux : un lien sera maintenu / recherché afin de mutualiser aux mieux les données, événements et communications.

Les modalités d'accès aux données, conformément à la réglementation, évoluent. Depuis fin avril 2022, l'ensemble des données d'origine publique sont diffusées avec leur précision maximale en open data (accès et réutilisation libres). A l'avenir, **les données qui entrent dans le SINP ne pourront être « floutées », elles seront diffusées avec la précision maximale connue (hors données sensibles).**

L'année 2022 constitue une période de transition durant laquelle les producteurs de données seront amenés à se prononcer sur le caractère public ou privé de leurs données et, dans le cas des données privées, à préciser s'ils souhaitent qu'elles soient diffusées avec leur précision maximale ou non. A l'issue de l'année 2022 et de cette consultation, la précision maximale des données d'origine privée pour lesquelles le producteur souhaite une diffusion floutée sera supprimée de la plateforme SINP. Il n'y aura plus de possibilité d'accéder à cette information de localisation même en formulant une demande d'accès. Les demandes d'accès **seront alors réservées aux données sensibles uniquement.**

Un rappel de la réglementation est effectué pour préciser ces nouvelles modalités. Il est notamment important de retenir que le CRPA (code des relations entre le public et l'administration) prévoit que toutes les données détenues par une structure ou personne dans le cadre d'une mission de service publiques sont publiques. La Loi Lemaire pour une république numérique prévoit une obligation de diffusion des données publiques produites ou reçues.

La diffusion de la donnée précise et sa réutilisation libre devient la règle. La non diffusion est une exception, essentiellement justifiée par la sensibilité de la donnée.

La liste des espèces sensibles de flore vasculaire a été mise à jour en 2020/2021. C'est cette nouvelle liste qui s'applique désormais. Les données sensibles représentent environ 0,2% des données de flore vasculaire diffusées sur Biodiv'AURA.

A noter que le travail sur les listes d'espèces sensibles faune sera initié cette année (a minima oiseaux et mammifères).

- S. Gardien (Ainstants Nature) demande si les espèces sensibles sont accessibles pour les projets d'ABC/ABT.

-> *Les données sensibles sont accessibles de manière automatique pour les services de l'Etat, de la Région, des Départements, et les structures qui exercent une mission de police de l'environnement. Dans les autres cas, les données sensibles restent accessibles à la maille 5x5km. Dans des cas précis, et pour éviter une destruction par méconnaissance, un accès aux données sensibles peut être envisagé, avec un accompagnement par les animateurs de pôles.*

- T. Mourey (CD38) demande des précisions sur les règles de rediffusion des données. Peuvent-elles désormais être rediffusées librement (hors données sensibles) ?



-> les données publiques non sensibles peuvent être rediffusées librement (un champ confidentialité a été ajouté, les données confidentielles, i.e. d'origine privée et/ou sensibles, ne le peuvent pas). Pour les données d'origine privée, ce fonctionnement est transitoire. A terme, seules les données sensibles ne pourront pas être rediffusées librement. Les données rediffusables le sont sous Licence ouverte Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

## Plateforme Biodiv'AURA

La plateforme unique Biodiv'AURA repose sur l'animation de trois pôles thématiques :

- le PIFH, animé par les CBN alpin et du Massif central ;
- le Pôle invertébrés animé par l'association Flavia ;
- le Pôle vertébrés, animé par la LPO et la FRC, avec une coordination technique assurée par l'OFB.

Une étude de préfiguration menée en 2018 a permis de diriger le choix de l'outil vers les applications GeoNature. Ce choix permet notamment de bénéficier d'une dynamique collaborative dans les développements (libres et documentés).

La plateforme se décline en deux outils :

- Biodiv'AURA Atlas : visualisation de la répartition des taxons à la maille et synthèse des données à l'échelle communale. Les monographies d'espèces qui étaient diffusées sur le site du PIFH sont intégrées dans Biodiv'AURA Atlas (depuis fin avril) ;
- Biodiv'AURA Expert : visualisation, requêtes, téléchargement des données à la précision maximale.

Actuellement, plus de 12 millions de données sont diffusées sur Biodiv'AURA (9,3 millions de données flore et fonge).

Les données fonge sont centralisées, structurées et validées par la FMBDS (Fédération mycologique et botanique Dauphiné-Savoie), grâce à un partenariat initié en 2018. La liste rouge de la fonge non lichénisée est en cours d'élaboration (pilotée par la FMBDS). L'évaluation concerne environ 65% de la fonge non lichénisée d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les outils ont été mis en ligne en juin 2021. Pour accompagner les utilisateurs dans la prise en main des outils, des vidéos de démonstration et une FAQ sont proposées sur le site de l'ORB (<https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/foire-aux-questions/>).

Des développements complémentaires ont été mis en ligne fin avril 2022. Dans Biodiv'AURA Expert, ces évolutions concernent notamment l'ajout de filtres par statut et l'ajout d'un bouton « accès public » permettant d'accéder aux données précises disponibles sans authentification.

Des sessions de présentation départementales (co-animation entre animateurs de pôles et Départements) sont envisagées, comme cela avait été effectué pour le PIFH. Une première session a eu lieu en mars, en Haute-Savoie, avec un groupe restreint de structures qui ont sollicité les animateurs de pôles et se sont chargées de l'organisation.

Questions / réactions :



- V. Bichon (Corieaulys) déplore que les données de Depobio ne soient pas intégrées dans la plateforme régionale. D'autres interrogations sont exprimées sur le délai de redescende des données de l'INPN.

-> *En effet, l'intégration de ces données pose question notamment du fait des nombreux doublons générés lors du dépôt des données sur Depobio (les données issues de la bibliographie doivent être déposées en plus des données collectées, elles sont parfois rattachées au site d'étude, la localisation précise n'est pas toujours conservée, ces doublons sont difficilement repérables). L'amélioration des flux descendants est l'un des objectifs affichés. Il doit être travaillé avec le niveau national. En attendant, certains BE transmettent leurs données au SINP AURA également avec la possibilité de les transmettre au même format que sur Depobio.*

*La remontée des données vers l'INPN est bien en place (les données du SINP sont transmises à l'INPN a minima une fois par an).*

- Plusieurs remarques sont effectuées au sujet de Biodiv'AURA Atlas :

- le champ de recherche par commune contient une liste d'implémentation qui n'affiche que le nom des communes. Il serait utile de préciser le département associé.
- La recherche par taxon pourrait être améliorée pour renvoyer des résultats même en cas de faute de frappe.
- Dommage qu'il n'y ait pas d'informations sur les statuts des taxons dans la recherche communale.  
-> *ce besoin a bien été identifié. Un travail est en cours pour intégrer les fonctionnalités de l'outil Biodiv'territoires (développé par la LPO AURA) qui permet justement d'afficher les statuts et d'exporter les listes de taxons.*
- Dans la fiche du taxon, partie monographie, il serait bien d'ajouter l'indigénat du taxon.

- Plusieurs remarques au sujet de Biodiv'AURA Expert :

- L'affichage du scan 25 est souhaité (en plus d'Open street map).
- Les statuts n'apparaissent pas dans le fichier d'export des observations.  
-> *ces éléments sont dans un fichier à part (fichier « statuts » dans l'espace de téléchargement), une jointure est nécessaire. Ce fonctionnement n'est pas optimal et une amélioration est à l'étude. Des développements conséquents ont été réalisés et mis en ligne fin avril pour filtrer les taxons par statuts (protection, réglementation, menace, ZNIEFF, EEE). Cela permet d'exporter directement les données d'espèces à statut.*

- Certains regrettent que les synthèses par commune avec possibilité d'obtenir très rapidement la liste des taxons à enjeux ne soient plus disponibles.

-> *cela est possible via Biodiv'AURA Expert en sélectionnant les statuts souhaités (bouton « avancé » du filtre par taxon et en sélectionnant la commune. Via l'espace de téléchargement, le fichier « taxons » permet d'obtenir cette liste des taxons à statuts.*

- Plusieurs questions portent sur les outils de saisie disponibles ou prévus.

-> *le module OccTax de GeoNature n'a pas été mis en place dans le cadre de Biodiv'AURA pour l'instant. Essentiellement pour des questions de flux de données (pour la flore, les données transitent par les bases métiers des CBN où elles sont validées). Les pôles thématiques ont mis en place et proposent des outils de saisie plus ou moins performants. Des réflexions sont en cours sur le sujet. La DREAL précise qu'au vu du nombre d'outils de*





*saisie existants, il n'est pas envisagé de financer la création d'un nouvel outil de saisie pour le SINP AURA.*

- Les données d'habitats et de végétation seront-elles diffusées ?  
-> *Les CBN ont bien pour objectif de diffuser ces données. Un test du module Occhab (module habitats de GeoNature) devrait être effectué fin 2022 ou début 2023. A noter que les données des cartographies d'habitats N2000 sont diffusées par la DREAL sur le portail DatAra (accessible depuis l'onglet « accéder aux ressources » du site de l'ORB : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/ressources-cartographiques-thematiques/>).*

- S. Martinant (CEN Auvergne) souligne qu'il serait intéressant de créer du lien entre les centres de ressources de l'ORB et les outils de diffusion des données. Par exemple, sur la thématique des espèces exotiques envahissantes, intégrer un lien vers les données correspondantes (liste pré-chargée) sur la plateforme Biodiv'AURA et depuis Biodiv'AURA, intégrer un lien vers le centre de ressources EEE.

## Perspectives du PIFH

Le site du PIFH (pifh.fr) n'existe plus mais le PIFH continue d'exister en tant que réseau d'acteurs. Les missions d'animation de réseau, d'accompagnement pour la transmission des données et pour l'accès aux données perdurent.

L'animation de projets fédérateurs, à travers la mise en place de « groupes de travail » sera poursuivie.

De nouvelles missions peuvent être envisagées comme par exemple l'animation de projets participatifs (inventaires ciblés,...).

- S. Martinant (CEN Auvergne) questionne les CBN sur l'organisation d'un GT du PIFH autour du projet de Liste rouge des végétations d'Auvergne-Rhône-Alpes (en cours).

-> *Les CBN précisent qu'aucun groupe de travail n'a été réuni pour ce projet du fait essentiellement d'un calendrier serré. Le passage en CSRPN étant repoussé au mois de décembre, la mobilisation d'un GT sur ce sujet est envisageable.*

Un grand merci à l'ensemble des participants pour les échanges qui se sont tenus lors de ce comité de suivi.